

## PRÉFET DE MAYOTTE

Secrétariat général

**Arrêté n° 549/2019/SG/DRFIP du 29 juillet 2019**  
**portant délégation de signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur à**  
**Monsieur Jean-Marc LELEU, administrateur général des finances publiques, directeur**  
**régional des finances publiques de Mayotte et à Monsieur Thierry ACHARD, administrateur**  
**des finances publiques, directeur adjoint**

LE PRÉFET DE MAYOTTE

Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU la loi n° 82-2123 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la loi n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifiée portant charte de déconcentration ;
- VU la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 06 juin 2016 portant nomination de M. Jean-Marc LELEU, directeur régional des finances publiques de Mayotte ;
- VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU l'ordre d'installation du directeur général des finances publiques fixant la date d'installation de M. Jean-Marc LELEU, à la tête de la direction régionale des finances publiques de Mayotte, à compter du 30 août 2016 ;
- VU le courrier du 26 août 2016 du directeur général des finances publiques portant affectation de M. Thierry ACHARD, à la direction régionale des finances publiques de Mayotte ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de Mayotte,

**ARRETE:**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc LELEU, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de Mayotte, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc LELEU, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, sera exercée par M. Thierry ACHARD, administrateur des finances publiques, directeur adjoint à la direction régionale des finances publiques de Mayotte.

**Article 3.** – L'arrêté préfectoral n° 2018-56-291 du 30 mars 2018 portant délégation de signature en matière des actes relevant du pouvoir adjudicateur est abrogé.

**Article 4.** – Le directeur régional des finances publiques de Mayotte et son adjoint, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État à Mayotte.

Le préfet,  
délégué du Gouvernement,

